

Compte rendu de séance

Séance du 11 Avril 2014

L' an 2014 et le 11 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mmes : GIRAULT Martine, MILLANA Sandra, THEVOT Florence, MM : COULLON Jean, DUPONT Rémy, GONET Grégory, GOSSET Cyrille, JUHEL Jean-Michel, LEHU Franck, LORGEOU Hervé, PARMENTIER Alain, SAMIN Nicolas, SANGLIER Emmanuel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FOURNIER Pierre à Mme CHAUVIERE Shiva

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 07/04/2014

Date d'affichage : 07/04/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret
le : 17/04/2014

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. JUHEL Jean-Michel

Complément de compte-rendu:

Après avoir donné lecture du compte-rendu de la dernière séance qui n'a pas fait l'objet de remarque, le Conseil Municipal est passé à l'ordre du jour.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Modification du coefficient de variation proportionnelle pour les taxes locales 2014 - D-2014-023
Délégations au Maire - D-2014-024
Indemnités du maire et des adjoints - D-2014-025
Composition des commissions - D-2014-026
Désignation de représentants pour le Syndicat des Eaux Baule-Messas - D-2014-027
Désignation de délégués pour le SIVU CLSH - D-2014-028
Désignation de délégués pour le syndicat des transports scolaires - D-2014-029
Désignation des délégués pour le Syndicat Pays Loire Beauce - D-2014-030
Désignation des délégués pour le SMIRTOM - D-2014-031
Désignation du délégué pour le CNAS - D-2014-032
Désignation de délégués pour le CLI - D-2014-033
Désignation d'un correspondant Défense - D-2014-034
Désignation de délégué pour la SPL Ingenov45 - D-2014-035

- **Modification du coefficient de variation proportionnelle pour les taxes locales 2014**

réf : D-2014-023

Vu la délibération D-2014-020 du 18 mars 2014,

Vu la remarque de la Direction Régionale des Finances Publiques sur l'incohérence des données entre les parties II-1 et II-2 de l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales 2014,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de retenir un coefficient de variation proportionnelle de 1.014299 au lieu de 1.014256.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau coefficient de variation proportionnelle de 1.014299.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Délégations au Maire**

réf : D-2014-024

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) détaillant les délégations du Conseil Municipal au Maire,

Madame le Maire fait lecture de l'article L2122-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré et en application de l'article L2122-22 du CGCT, 4ème et 15ème paragraphe, le Conseil Municipal à l'unanimité donne délégation au maire pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial, dans la limite de 4000€, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Indemnités du maire et des adjoints**

réf : D-2014-025

Vu les articles L 2123-23 et L 2123-24 du CGCT concernant les indemnités du maire et des adjoints,

Vu l'exposé de madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de fixer les indemnités comme suit : indemnités du maire : 31% de l'indice 1015 et indemnités des adjoints : 8.25% de l'indice 1015.**
- **d'opérer le versement de ces indemnités à compter du 1er avril 2014.**

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Composition des commissions**

réf : D-2014-026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de créer les commissions suivantes :

- Finances :

Membres : Shiva CHAUVIERE, Nicolas SAMIN, Grégory GONET, Pierre FOURNIER

- Personnel communal :

Membres : Shiva CHAUVIERE, Florence THEVOT, Hervé LORGEOU, personnels encadrants

- Culture - Fêtes - Cérémonies - Communication - Tonik :

Membres : Jean COULLON, Rémy DUPONT, Florence THEVOT, Alain PARMENTIER

- Affaires scolaires - Jeunesse - Sports - Associations :

Membres : Franck LEHU, Martine GIRAULT, Cyrille GOSSET, Florence THEVOT

- Développement durable - Fleurissement - Urbanisme :

Membres : Nicolas SAMIN, Sandra MILLANA, Cyrille GOSSET, Emmanuel SANGLIER, Alain PARMENTIER, Hervé LORGEOU

- Travaux - Sécurité - PCS - Voirie :

Membres : Nicolas SAMIN, Jean-Michel JUHEL, Emmanuel SANGLIER, Hervé LORGEOU

- CCAS :

Membres : Shiva CHAUVIERE, Martine GIRAULT, Florence THEVOT, Alain PARMENTIER

- Révision des listes électorales :

Membres : Emmanuel SANGLIER, Florence THEVOT, Alain PARMENTIER

- Appels d'offre :

Membres : Shiva CHAUVIERE, Jean COULLON, Nicolas SAMIN, Grégory GONET, Hervé LORGEOU

- Impôts directs :

Membres : Shiva CHAUVIERE, Grégory GONET, Alain PARMENTIER

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• **Désignation de représentants pour le Syndicat des Eaux Baule-Messas**

réf : D-2014-027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner comme délégués au Syndicat des Eaux Baule-Messas :

- titulaires : Shiva CHAUVIERE, Hervé LORGEOU, Jean-Michel JUHEL, Rémy DUPONT

- suppléants : Sandra MILLANA, Jean COULLON

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

• **Désignation de délégués pour le SIVU CLSH**

réf : D-2014-028

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner comme délégués au SIVU CLSH :

- titulaires : Cyrille GOSSET, Franck LEHU, Grégory GONET

- suppléant : Florence THEVOT

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Désignation de délégués pour le syndicat des transports scolaires**

réf : D-2014-029

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner comme délégués au Syndicat des transports Scolaires :

- titulaire : Cyrille GOSSET
- suppléant : Franck LEHU

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Désignation des délégués pour le Syndicat Pays Loire Beauce**

réf : D-2014-030

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner comme délégués au Syndicat Pays Loire Beauce :

- titulaire : Rémy DUPONT
- suppléant : Sandra MILLANA

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Désignation des délégués pour le SMIRTOM**

réf : D-2014-031

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner comme délégués au SMIRTOM :

- titulaires : Shiva CHAUVIERE, Nicolas SAMIN
- suppléant : Grégory GONET

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Désignation du délégué pour le CNAS**

réf : D-2014-032

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner Martine GIRAULT comme délégué au CNAS.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Désignation de délégués pour le CLI**

réf : D-2014-033

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner comme délégués au CLI de la Centrale de Saint-Laurent-des-Eaux:

- titulaire : Martine GIRAULT
- suppléant : Shiva CHAUVIERE

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Désignation d'un correspondant Défense**

réf : D-2014-034

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de désigner comme correspondant Défense :

- titulaire : Franck LEHU
- suppléant : Jean-Michel JUHEL

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Désignation de délégué pour la SPL Ingenov45**

réf : D-2014-035

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de désigner Madame Shiva CHAUVIERE, Maire de Messas, aux fins de représenter la Commune de Messas aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société Publique Locale Ingenov45.

- de désigner Madame Shiva CHAUVIERE, Maire de Messas, aux fins de représenter la Commune de Messas au sein de l'Assemblée Spéciale des actionnaires non directement représentés au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Ingenov45.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Salle des fêtes

Madame le Maire laisse la parole à monsieur LORGEOU.

Ce dernier relate le problème récurrent d'évacuation des eaux au niveau des sanitaires de la salle des fêtes.

Il informe le conseil qu'une intervention pour le passage d'une caméra a eu lieu dernièrement et il s'avère qu'un affaissement des tuyaux s'est opéré.

Plusieurs solutions sont envisageables :

- casser le carrelage à l'intérieur de la salle des fêtes de façon approximative (absence de plan des réseaux de la salle)

- monter un projet pour une réfection globale de la salle des fêtes (parquet, isolation, chauffage, réaménagement de la cuisine, assainissement...)

- louer des toilettes extérieures

Monsieur LORGEOU précise qu'un devis a été demandé à une entreprise pour la première solution.

Les autres solutions seront à chiffrer.

- Isolation Mairie

Madame le Maire rappelle que le diagnostic isolation de la Mairie a été réalisé en fonction des volontés de l'ancien conseil, c'est-à-dire qu'il se base sur une isolation intérieure du bâtiment Mairie.

Monsieur SAMIN propose d'envisager une isolation extérieure.

Monsieur LEHU précise que l'isolation extérieure permet de ne pas perdre de surface intérieure.

Madame THEVOT demande de combien est la durée de vie de cette isolation extérieure. Monsieur SAMIN répond d'environ 25 ans.

Madame GIRAULT, monsieur LORGEOU et madame le Maire évoquent aussi l'obligation de mettre le bâtiment Mairie en conformité pour l'accessibilité des ERP (établissement recevant du public).

Madame le Maire précise que le projet d'isolation permettrait d'économiser de l'énergie et celui de l'accessibilité est obligatoire au niveau réglementaire. Elle demande aux membres du Conseil de s'exprimer sur leur préférence au sujet du choix de l'isolation (intérieure ou extérieure). Après le tour de table, l'isolation extérieure obtient 7 voix, l'intérieure 5 voix et 2 conseillers s'abstiennent en précisant qu'ils souhaitent un comparatif chiffré.

Monsieur SAMIN demande si le même diagnostic peut être réalisé à la salle des fêtes. Madame le Maire répond qu'il faut obligatoirement finir les travaux d'isolation de la Mairie avant de pouvoir prétendre à un prochain diagnostic gratuit.

Le sujet de l'isolation de la Mairie sera revu en commission travaux pour réalisation de devis chiffré des deux solutions envisagées.

- Appartement

Madame le Maire laisse la parole à madame MILLANA.

Cette dernière fait le point sur la location de l'appartement actuellement inoccupé. Selon les dires de l'agence ORPI suite aux visites, l'appartement aurait plusieurs défauts tels que l'absence de jardin, être au premier étage, etc.

Madame le Maire précise que le jardin sera réalisé dans le cas où l'agence trouve un locataire.

Elle souhaite que ce point soit à nouveau précisé à l'agence afin qu'elle puisse l'évoquer lors des prochaines visites.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 16 mai 2014 à 18h30 en Maire de Messas.

Séance levée à: 21:40

En mairie, le 15/04/2014
Le Maire
Shiva CHAUVIERE